

accents.

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI EVANGELIQUE 02/2012

L'EPARGNE-LOGEMENT EST TOUJOURS INEFFICACE

Trois mois après le « non » à l'épargne-logement I, c'est l'épargne-logement II qui est soumise à la population. L'idée n'a pas évolué au fil du temps.



MAJA INGOLD,
CONSEILLÈRE NATIONALE

Trois mois après le « non » à l'initiative sur l'épargne-logement, nous votons sur l'initiative très semblable

J.A.B.

3000 Berne 7

Veuillez annoncer vos changements d'adresse.

« accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement » de l'association des propriétaires fonciers alémaniques (HEV). De nouveau, les cantons devraient favoriser l'accession à la propriété d'un premier logement à usage personnel en introduisant une déduction fiscale pour l'épargne-logement. Cette déduction serait cette fois-ci plus basse, c'est-à-dire CHF 10 000.- au lieu de CHF 15 000.- par année, tout en n'étant plus facultative, mais obligatoire. Ainsi l'épargne-logement II va encore plus loin que l'épargne-logement I qui a été rejetée.

Les arguments contre ce projet de loi sont du « copier-coller » par rapport au dernier projet : Cette initiative est également inefficace et injuste. Les ménages-seuils n'en profitent pas, étant donné qu'ils ne gagnent pas assez pour se permettre d'épargner dans le but d'accéder à la propriété. En revanche, tous ceux qui

ont assez d'argent pour construire et qui de toute manière construiront, utiliseront cette opportunité et paieront ainsi moins d'impôts. L'épargne-logement II est un cadeau fiscal pour les personnes à salaires élevés et doit donc être refusée. En raison de son caractère contraignant, l'initiative du HEV engendrerait des pertes estimées à 70 millions pour la Confédération et à 275 millions pour les communes. Ce manque à gagner devra être compensé d'une manière ou d'une autre.

Bilan: L'initiative « épargne-logement » n'atteint pas son but, engendre des pertes fiscales importantes et crée de nouvelles injustices. Elle aide peu de personnes, qui sans ce moyen n'en auraient pas eu les moyens, à accéder à la propriété. C'est pourquoi les délégués du PEV ont recommandé très clairement le 31 mars à Arbon avec 88 voix contre 5 de rejeter l'épargne-logement II.

CONSIGNES DE VOTE

Le PEV recommande le vote suivant pour la votation du 17 juin :

L'initiative « Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement » **NON**

L'initiative « accords internationaux : la parole au peuple ! » **NON**

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Réseaux de soins) **OUI**

EDITO



Au service de l'Éternel

Parce que les humains sont des êtres de relation, parce que les chrétiens ont une mission et parce qu'un parti politique est un moyen d'impacter notre société, je suis devenu membre du PEV. Cette étape récente marque la volonté d'un engagement, comptant parmi ces différents choix responsables au service de l'Éternel.

Mais sans expérience politique, avec un agenda bien occupé, comment est-il possible de s'investir concrètement ? Sans répondre directement à cette question, je dirais que Dieu appelle ses serviteurs : à nous d'écouter. Dieu considère nos ressources actuelles et nous équipe pour les projets qu'Il a prévu pour nous ; alors, par la foi et dans la prière, mettons-nous en route !

De plus, adhérer au PEV représente, entre autres, un accès privilégié aux informations de l'actualité politique, une occasion de s'impliquer de diverses manières à la vie et à la formulation de la volonté politique du PEV, ainsi qu'un réel encouragement moral pour les personnes composant le parti. En effet, ce dernier est d'autant plus dynamisé lorsqu'il y a un plus grand nombre de membres.

Pour ceux qui désirent rejoindre le PEV, s'inscrire en ligne sous www.evpppev.ch/devenir-membre.

Lionel Peter, PEV Fribourg

OUI AUX SOINS INTEGRES

Les réseaux de soins intégrés améliorent la qualité des traitements et diminuent les coûts. Ceux qui refuseraient ce modèle paieraient dans le pire des cas CHF 300.- francs de plus qu'aujourd'hui. Cela n'engendre pas une médecine à deux classes.

MAJA INGOLD,
CONSEILLÈRE NATIONALE

Avec la révision de la loi sur l'assurance maladie (LAMAL), les modèles de soins intégrés deviennent le modèle par défaut. Cela signifie que l'assuré membre d'un réseau a l'obligation, sauf en cas d'urgence, de s'adresser toujours au même médecin, qui le redirige si nécessaire vers d'autres spécialistes. Grâce à la coordination de la prise en charge du patient et à l'harmonisation des différentes étapes du traitement, la qualité ainsi que la sûreté des soins s'améliorent. On peut s'attendre également à des effets positifs sur les coûts de la santé grâce à la diminution des lacunes des ambiguïtés et des doublons dans le système de santé. Le médecin de famille devient le pilote du processus de traitement.

Sa position au sein du système de santé est renforcée.

Dans le système actuel, une fois la franchise atteinte, 10% des coûts de traitements doivent être pris en charge par le patient (jusqu'à concurrence de CHF 700.-). Pour motiver les assurés à passer – volontairement! – à ce nouveau modèle, ces frais de dépassement sont fixés, pour les réseaux de soins, à CHF 500.- par année maximum. Les personnes qui ne souhaitent pas faire partie d'un tel réseau auront à déboursier 15% des frais jusqu'à un montant maximal de CHF 1000.- par année. Dans le pire des cas, le surcoût par rapport à aujourd'hui revient à CHF 300.- et par rapport au réseau de soins à CHF 500.-.

Ces 300 francs de différence ne contribuent pas à créer un système à deux classes. Ainsi, la seule objection sérieuse à ce nouveau modèle est

celle de la responsabilité budgétaire: un réseau de soins intégrés doit assumer une partie de la responsabilité financière. Certains médecins consciencieux se demandent comment assumer cette responsabilité. Mais aujourd'hui déjà, l'efficacité économique est un critère, car selon la LAMAL les caisses ne doivent payer que lorsque les traitements sont efficaces, appropriées et économiques.

Finalement, le projet permet d'améliorer également la compensation des risques. Au lieu d'aller à la chasse aux bons risques, les caisses sont ainsi enfin stimulées à offrir de nouveaux modèles d'assurances favorables aux malades chroniques. Une raison supplémentaire qui a poussé les délégués du PEV à recommander le 31 mars à Arbon avec 64 voix contre 26 l'acceptation de ce projet des soins intégrés.

LA RELIGION AU PARLEMENT

Le Conseil national ne veut plus d'article sur la religion. Marianne Streiff se bat pour les chrétiens persécutés.

L'article constitutionnel sur l'église et l'État ne doit pas être remplacé par un nouvel article sur la religion. Le Conseil national a rejeté une initiative cantonale de Bâle-Campagne. L'initiative parlementaire de l'ancien Conseiller national PEV Walter Donzé a subi le même sort. Celle-ci demandait la protection de nos valeurs chrétiennes et libérales.

Entrée en action en faveur des chrétiens persécutés

Au travers d'une interpellation, la Conseillère nationale Marianne Streiff (PEV, BE) pointe du doigt la persécution des chrétiens à l'échelle mondiale. Elle souhaite revaloriser le droit fondamental de la liberté de religion et oblige le Conseil fédéral, au travers d'une série de questions, à une prise de position.

ACCORDS INTERNATIONAUX

NON A LA DISTORSION DES DROITS POPULAIRES

Avec l'initiative « accords internationaux : la parole au peuple! », toute une série de votations superflues s'annoncent.

MARIANNE STREIFF,
CONSEILLÈRE NATIONALE

L'initiative « Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux : la parole au peuple!) » exige qu'à l'avenir le peuple et les cantons se prononcent sur chaque accord international touchant un domaine dit « important ». Ce que disent les initiants est une réalité: toujours plus d'accords internationaux sont conclus à Berne, qui nous obligent à reprendre le droit étranger ainsi que

les suites découlant de ce droit et qui sont encore méconnues lors de la conclusion du contrat. Et il est aussi tout à fait légitime de vouloir affermir les droits populaires et d'élargir la possibilité de participation offerte aux citoyens. Mais l'initiative va nettement trop loin et n'est pas suffisamment précise. Le concept « contrats considérés importants » n'est de loin pas suffisamment clair. Seule la pratique et l'interprétation de celui-ci sur plusieurs années pourrait apporter un éclairage.

La démocratie ne serait donc pas réellement affermie. Au contraire,

nous courrions le risque d'accroître davantage le désintérêt des citoyens en les faisant voter trop souvent sur des traités politiquement contestés. Quand il s'agit du droit interne, personne ne suppose que la population devrait voter sur chaque loi et chaque décret. On est d'accord que seules les questions centrales, celles qui concernent la Constitution fédérale, nécessitent d'être soumises au vote du peuple et des cantons. Il incombe au Parlement de régler le reste dans les lois qui, relevons-le, sont toujours soumises au référendum facultatif.

Bilan: Les contrats contestés sont déjà aujourd'hui soumis au peuple et, pour les autres, une votation est superflue. C'est pourquoi les délégués du PEV ont recommandé très clairement le 31 mars à Arbon avec 99 voix contre 1 de rejeter l'initiative sur les traités internationaux.

AGENDA

17 juin 2012
Votations fédérales

23 juin 2012
Assemblée des délégués du PEV CH

25 août 2012
Assemblée des délégués du PEV CH

IMPRESSUM



Herausgeber:
EVP Kanton Bern
Postfach, 3000 Bern 7
Redaktion: Christof Erne

LA FORCE D'IMPACT DU PEV GENEVE

VALÉRIE KASTELER-BUDDE,
CO-PRÉSIDENTE DU PEV GENEVE

Non, ce n'est pas une grande déferlante semblable à un tsunami qui caractérise le PEV Genève. Ce serait plutôt un impact: petite force de frappe, grandes répercussions. Cette observation a pu être faite lors de l'assemblée générale qui réunissait les membres du PEV Genève le 16 avril dernier. Peu de personnes qui s'engagent, ou seulement pour un temps, pour partir à l'étranger... ce qui nous pousse à chercher encore et toujours des partenaires prêts à faire un bout de route avec nous!

Cette année, ARocha, une association active dans la conservation

de l'environnement, était invitée à se présenter en seconde moitié de l'assemblée.

Pour se préparer aux élections cantonales de 2013, le comité travaille à l'élaboration d'un programme politique cantonal. Qu'il s'agisse de politique familiale, de santé, de sécurité sociale, d'environnement ou encore d'économie ou d'emploi, le PEV a des choses à dire aux genevoises et genevois!

Cette année, nous serons présents dans la brochure pour les votations – pour peu que nous puissions rassembler 50 signatures valables de citoyennes et citoyens pour valider nos prises de position. Un vrai défi parfois lorsque le temps nous est compté!



Florian Baier et Vincent Garin.



Valérie Kasteler et Gérard Boulaz.

EN BREF

PEV International

Le PEV est en train de mettre sur pied le PEV International visant à rassembler des étrangers naturalisés, des secundos, des Suisses mariés avec des étrangers, d'autres personnes à profil international (p.ex. missionnaires, travailleurs dans le domaine de la coopération) ainsi que les Suisses habitant à l'étranger. (www.evppev.ch/international)

Signez maintenant!

Dans moins d'une année le délai imparti pour la récolte des signatures pour notre initiative « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS » expire. Signez donc encore aujourd'hui et faites signer aussi toutes les autres personnes dans votre foyer ayant le droit de signature. Pour télécharger des feuilles de signatures ou pour accéder à d'autres informations, voir www.evp-pev.ch/financer-notre-avs.

PEV VAUD

UNE ALLIANCE... MISE A RUDE EPREUVE !

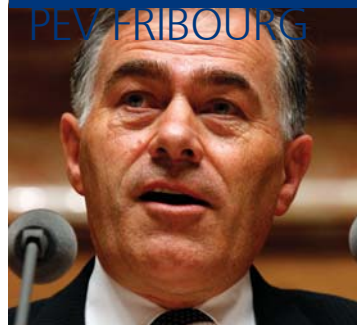
Lors des élections au Grand Conseil en mars 2012. Le PEV Vaud s'est présenté avec 17 candidats dans 5 districts et sous-arrondissements, presque partout sur des listes communes avec nos alliés historiques de l'Alliance du Centre (AdC) qui sont le PDC et l'UDF. Au centre, les nouveaux partis nous ont donné du fil à retordre, étant d'abord avec nous puis revenant sur leurs engagements peu avant la campagne proprement dite. Mais la présence des candidats du PEV aux stands (chaleureuse malgré les -12°!) et les nombreux coqs le long des routes ont contribué à faire connaître notre parti, pour nos alliés et pour le grand public. De nouveaux membres nous ont rejoints, on parle même d'une éventuelle création de section.

Le quorum de 5% a cependant été un obstacle cruel: dans deux districts ni l'AdC ni la liste des nouve-

aux partis l'a atteint, alors qu'ensemble nous aurions gagné un siège! Et le siège de député, l'objectif du PEV Vaud, est de ce fait hors d'atteinte (sans quorum, le PEV La Côte aurait pu envoyer un député à Lausanne). Ce n'est que partie remise...

Pour finir, un seul des quatre députés de l'AdC a conservé son siège, et trois nouveaux députés PDC le rejoignent au Grand Conseil. Nous continuerons à assister aux séances de préparation du groupe AdC (4 PDC et un Vaud Libre) pour rester proches du Grand Conseil. Les retours de nos partenaires de l'AdC nous confirment que nos valeurs y ont une place et que notre investissement est apprécié!

François Bachmann,
président du PEV Vaud



Assemblée générale du PEV Fribourg

Le 26 août 2012, les membres du PEV Fribourg se réunissaient à Wünnewil pour leur 16ème assemblée générale. Les axes de la rencontre furent le rapport annuel, l'orientation pour l'avenir, l'élection du comité du PEV FR et un exposé de l'ancien Conseiller national Walter Donzé (voir image) sur le thème « La Suisse a-t-elle besoin du PEV ? »

Bien occupé à l'organisation des élections aux trois niveaux électoraux, le parti a été bien actif en 2011. Face à la progression des nouveaux partis du centre, le PEV FR a plus ou moins bien tenu la route: un siège de gagné au communal et un de perdu au cantonal. Du côté des élections pour le comité, la présidente Susanne Rufenacht a été réélue sans surprise.

Dans son exposé, Walter Donzé a mis l'accent sur le fait que le PEV a su maintenir son profil au cours des années. Depuis sa création, en 1919 le PEV se base sur des valeurs chrétiennes, sur la cohérence et sur la crédibilité. « Espérance au lieu de crainte, œuvres au lieu de paroles, amour au lieu de morale, influence au lieu de résignation » déterminent l'action politique du parti encore aujourd'hui.

Se basant sur son importance particulière au niveau communal, le comité du PEV FR veut examiner une forme éventuelle de collaboration avec d'autres partis cantonaux et considérer la création d'une section régionale francophone.

Ruth Pellegrini,
membre du PEV Fribourg

BELLE PRESENCE AUX ELECTIONS DU 13 MAI

Le PEV NE ne parvient pas à décrocher un siège, mais profite de la période pré-électorale pour se faire voir et entendre.

DIDIER ROCHAT,
PRÉSIDENT DU PEV NEUCHÂTEL

Le PEV-NE a présenté une liste de quatre personnes aux élections communales de la Ville de Neuchâtel. Outre le fait que sans apparentements il était improbable de décrocher des sièges au législatif communal, la petite équipe s'est accrochée pour être présente dans des émissions et dans la rue où elle a activement récolté des signatures pour l'initiative fédérale du PEV suisse. Au final, elle obtient un score de 1,4 %.

Pour la première fois, les médias ont ouvertement thématisé le quorum électoral de 10% ainsi que les politiques d'apparement. Ce sont des signes qui laissent espérer une revue prochaine des règles du jeu démocratique.

Nous avons décidé de persévérer malgré les obstacles rencontrés sur notre route. Un jour, lorsque le

Seigneur l'aura décidé, la porte s'ouvrira véritablement et des sièges pourront être décrochés dans des parlements et des exécutifs communaux. Pour l'instant, le réseautage reste notre priorité et nous profitons



Les candidats du PEV: Gabrielle Pützschler, Didier Rochat, Rolf Kummer et Jean-Marc Mayor (sens horaire).



que le canton sollicite notre avis et nos mots d'ordre aux votations.

Les défis ne manquent pas avec le Seigneur. Et notre canton a besoin de notre engagement. Cela finira par payer, nous en avons la conviction.



ON VOTERA EN 2013

Les cantons de Berne et du Jura veulent que le peuple s'exprime sur la Question jurassienne.

PATRICK GSTEIGER, DEPUTÉ ET
PRÉSIDENT DU PEV JURA BERNOIS

Les Gouvernements des cantons du Jura et de Berne ont la volonté commune de consulter la population du Jura et du Jura bernois sur l'avenir institutionnel de la région. Ils ont signé une « déclaration d'intention » portant sur les valeurs démocratiques et les conditions des votes qui seront organisés pour régler le conflit jurassien. Ces votations, qui se dérouleront simultanément, porteront sur l'opportunité d'engager un processus visant à créer un nouveau canton réunissant les territoires de l'actuel Jura bernois et de l'actuelle République et Canton du Jura.

Le PEV du Jura bernois a pris connaissance avec satisfaction de la proposition convaincante et démocratique de régler politiquement ce qui subsiste du conflit jurassien. Dès la publication du rapport de l'AIJ, le PEVJB avait fait part de son souhait que la population puisse se prononcer et ainsi apporter une réponse citoyenne et démocratique à la Question jurassienne. Mais le processus sera encore long et ardu, c'est pourquoi le PEVJB a lancé un appel à toutes les parties concernées, afin qu'elles abordent les étapes à venir dans la paix et la sérénité.

Pour préparer au mieux cette votation, le comité du PEVJB a convié les membres du comité du PEV JU à une soirée de discussions et d'échanges, afin d'examiner ensemble les différents scénarios.



PREMIERE PRISE DE POSITION PUBLIQUE

Le PEV JU réagit face à la décision des institutions publiques d'octroyer aux organisateurs de la Pride une exposition dans les écoles du secondaire II.

SILVIO MITTEMPERGER,
MEMBRE DU COMITÉ

Pour notre première prise de position publique, notre section n'a pas eu le sujet le plus facile à aborder puisqu'il concerne l'homosexualité. En effet, en parallèle de la (Gay)-Pride qui se déroulera le 30 juin en

ville de Delémont, les organisateurs ont obtenu du Canton du Jura qu'une exposition itinérante contre l'homophobie circule dans les écoles du secondaire II. La volonté clairement avouée des organisateurs est de sensibiliser la jeunesse afin de lui faire « comprendre » l'homosexualité et de les amener à ne plus voir négativement les orientations sexuelles

différentes de la norme. Empruntés quant à la façon de réagir par rapport à la manifestation, nous n'avons plus hésité lorsque nous avons appris leur désir d'aller directement auprès des jeunes, via les institutions publiques.

Nous avons envoyé une prise de position aux médias avec copie aux organisateurs de la Pride. Le Quotidien Jurassien en a publié un extrait.

Nous avons aussi écrit à la ministre Elisabeth Baume-Schneider, responsable de l'instruction publique, pour lui dire notre inquiétude face à la démarche que nous jugeons comme une ingérence des milieux homosexuels dans le domaine scolaire. Nous attendons de voir les réactions.